

Lettre d'un directeur d'agence au Comité d'étude sur l'assistance publique en juin 1962

Louis Beaupré

Volume 7, numéro 1, printemps 1994

L'arrimage entre le communautaire et le secteur public

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301265ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301265ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Beaupré, L. (1994). Lettre d'un directeur d'agence au Comité d'étude sur l'assistance publique en juin 1962. *Nouvelles pratiques sociales*, 7(1), 245–248. <https://doi.org/10.7202/301265ar>

Résumé de l'article

La revue a obtenu la permission de reproduire cette lettre écrite à l'occasion d'une visite du Comité d'études sur l'assistance publique, comité qui allait produire le Rapport Boucher en 1963. Cette lettre a été écrite dans le feu de l'action ; elle porte la marque des circonstances et présente les imperfections du genre. Cependant, trente ans plus tard, nous pouvons mieux apprécier les nuances de la pensée de l'auteur lorsqu'il discute de la place que devrait occuper le secteur public et le secteur privé [à but non lucratif] dans la distribution de l'aide sociale et d'autres programmes de services sociaux. L'auteur souligne avec justesse la nécessité de conserver une place aux deux secteurs en tenant compte de leurs capacités propres. À un endroit, l'auteur souligne, en faisant preuve d'un don étonnant de prescience, le danger que peuvent représenter les enquêtes pour la vie privée des citoyens obligés de recourir à l'aide sociale. Bref, plusieurs points de vue exprimés dans cette lettre conservent leur actualité et c'est la raison pour laquelle nous tenons à la rendre publique aujourd'hui.



Les pratiques sociales d'hier

Lettre d'un directeur d'agence au Comité d'étude sur l'assistance publique en juin 1962

Louis BEAUPRÉ
Travailleur social professionnel

La revue a obtenu la permission de reproduire cette lettre écrite à l'occasion d'une visite du Comité d'études sur l'assistance publique, comité qui allait produire le *Rapport Boucher* en 1963. Cette lettre a été écrite dans le feu de l'action; elle porte la marque des circonstances et présente les imperfections du genre. Cependant, trente ans plus tard, nous pouvons mieux apprécier les nuances de la pensée de l'auteur lorsqu'il discute de la place que devrait occuper le secteur public et le secteur privé [à but non lucratif] dans la distribution de l'aide sociale et d'autres programmes de services sociaux. L'auteur souligne avec justesse la nécessité de conserver une place aux deux secteurs en tenant compte de leurs capacités propres. À un endroit, l'auteur souligne, en faisant preuve d'un don étonnant de prescience, le danger que peuvent représenter les enquêtes pour la vie privée des citoyens obligés de recourir à l'aide sociale. Bref, plusieurs points de vue exprimés dans cette lettre conservent leur actualité et c'est la raison pour laquelle nous tenons à la rendre publique aujourd'hui.

Granby, le 2 juin 1962

Monsieur Jean-Paul Labelle, secrétaire,
Comité d'études sur l'Assistance Publique,
Ministère de la Famille et du Bien-être social,
Hôtel du Gouvernement
Québec.

Cher Monsieur Labelle,

À la réunion du comité de la Corporation des T.S.P. et du comité d'études sur l'A.P. [l'Assistance publique], M. Claude Morin m'a posé une question à laquelle j'ai peut-être répondu trop spontanément. Il m'a demandé si le gouvernement actuel dépensait assez pour le bien-être social. J'ai répondu que j'avais l'impression que le budget était suffisant ; qu'il s'agissait de faire en sorte que ce montant (soit environ 160 000 000 \$) soit dépensé avec discernement. Je conserve encore cette impression, mais je voudrais souligner avec force qu'il ne s'agit que d'une impression, qui n'a rien de scientifique et que d'autres pouvaient avoir des impressions différentes. Il faudrait des études scientifiques pour connaître toute la vérité sur ce point. Je tiens à faire cette mise au point afin que mon affirmation n'influence d'aucune façon les commissaires.

Me permettez-vous, cher monsieur Labelle, de tirer certaines conclusions à la suite de mes rencontres avec le Comité et à la suite de la lecture de plusieurs mémoires présentés audit Comité.

1. Il m'est apparu évident que l'enquête déclenchée par le gouvernement avait pour but principal de diminuer les dépenses au chapitre de l'assistance.
2. Le « Comité d'A.P. » était évidemment intéressé à savoir si les agences privées et les T.S.P. [travailleurs sociaux professionnels] favorisaient la mainmise de l'État sur l'administration de l'Assistance publique.
3. Le « Comité d'A.P. » m'a fortement impressionné comme étant composé de gens très compétents et soucieux de concilier le bien-être de la population avec les ressources de l'État.
4. M. Morin m'a impressionné par son grand souci d'objectivité, par son désir sincère d'établir la valeur *économique* du travail fait par les agences privées. M. Bélanger m'a surtout impressionné par son grand respect de la compétence professionnelle. Le respect et l'estime que M. Bélanger a manifesté à l'endroit de notre profession m'ont plu particulièrement, voire déconcerté, parce que je me demande comment avec la pénurie actuelle des T.S.P. nous pourrions répondre aux attentes et aux exigences de M. Bélanger.

5. L'ensemble des mémoires (que j'ai lus) mettent l'accent sur trois points importants: prévention, réhabilitation et rôle positif de l'État. C'est un progrès considérable, car les T.S.P. avaient des idées fort confuses sur ces points si importants.
6. Nous avons constaté quand même des divergences d'opinions sur certaines questions primordiales. Quelques mémoires n'accordent qu'un rôle « supplétif » à l'État dans le domaine du bien-être alors que d'autres lui attribuent un rôle de premier plan.
7. Les T.S.P. font fausse route quand ils proposent que l'État prenne en main l'A.P. sans avoir au préalable le minimum de structures et de personnel qualifié.
8. Les T.S.P. font une erreur magistrale quand ils identifient agence privée avec service social professionnel.
9. Par ailleurs, d'autres T.S.P. se fourvoient quand ils attribuent aux organismes publics autant de souplesse et d'efficacité qu'aux organismes privés. En théorie c'est possible, mais en pratique ce n'est pas toujours le cas. Il est vrai que quelques organismes publics peuvent être plus souples et efficaces, mais habituellement la majorité des agences publiques sont plus rigides et lentes que les agences privées.
10. Les T.S.P. commettent une grossière exagération quand ils affirment que l'assistance financière n'est qu'un instrument, une mesure temporaire [...] en attendant la réhabilitation des indigents. Pour bon nombre de nécessiteux, l'assistance financière est quasiment une fin, c'est-à-dire qu'elle leur est absolument nécessaire pour vivre.
Utiliser l'assistance financière pour imposer des changements (qui n'ont pas de relation avec l'indigence) chez l'individu est un empiètement dans la vie personnelle de ce dernier.
11. Les T.S.P. se fourvoient quand ils affirment catégoriquement que l'agence privée est intrinsèquement supérieure à l'agence publique. Ils oublient que chacune a sa valeur propre, son rôle particulier à remplir, que la valeur dépend surtout de la compétence du personnel.
12. Les T.S.P. s'illusionnent quand ils affirment catégoriquement que l'agence privée est plus près du peuple, plus représentative de la volonté de ce dernier, plus sujette au contrôle par les citoyens. J'admets que telle devrait être la situation. Mais en fait, malheureusement, nos agences privées sont trop souvent des organismes peu représentatifs, plus éloignés du peuple que les agences publiques (agences municipales surtout).

13. Les autorités gouvernementales commettent une erreur très coûteuse quand elles estiment le service social professionnel comme une *cinquième* roue dans l'organisation du bien-être. Le T.S.P. ne doit pas être nécessairement identifié à un administrateur des services de bien-être mais plutôt à un spécialiste sur les plans individuel, familial et social à qui on fait appel pour donner aux programmes de bien-être une valeur préventive et réhabilitante. Si le T.S.P. a en outre des qualités d'administrateur, il pourrait assumer un poste administratif.
14. Le « Comité d'A.P. » semble chercher des solutions totales ou globales aux problèmes de la masse des nécessiteux alors que l'accent devrait être placé, il me semble, sur l'approche individuelle à chaque cas. Plus il y aura de cas individuels résolus moins il en coûtera à l'État. Ceci n'implique pas que l'on doive négliger les solutions d'envergure aux problèmes de l'indigence (plein emploi, travaux publics, etc.). Mais il reste que la majorité des bénéficiaires d'A.P. (je dirais environ 65 à 70 %) présentent des problèmes individuels, familiaux ou autres, 50 % sont des aptes au travail, mais 15 à 20 % d'entre eux sont des gens sous-instruits, des personnes victimes de l'automatisation, des personnes âgées (55 à 65 ans), etc., donc en fait des inaptes au travail dans la conjoncture actuelle, chacune exigeant une attention individuelle.

Cher monsieur Labelle, je me permets d'inclure avec la présente lettre un extrait d'une brochure que je prépare actuellement à l'intention des jeunes travailleurs sociaux où il est question du rôle de l'État dans le domaine du bien-être (c'est une ébauche évidemment).

Permettez-moi, en terminant, de vous féliciter pour le magnifique travail que vous et les autres membres du Comité accomplissez.

Je vous prie de me croire,

Votre tout dévoué,

Louis Beaupré, T.S.P.